

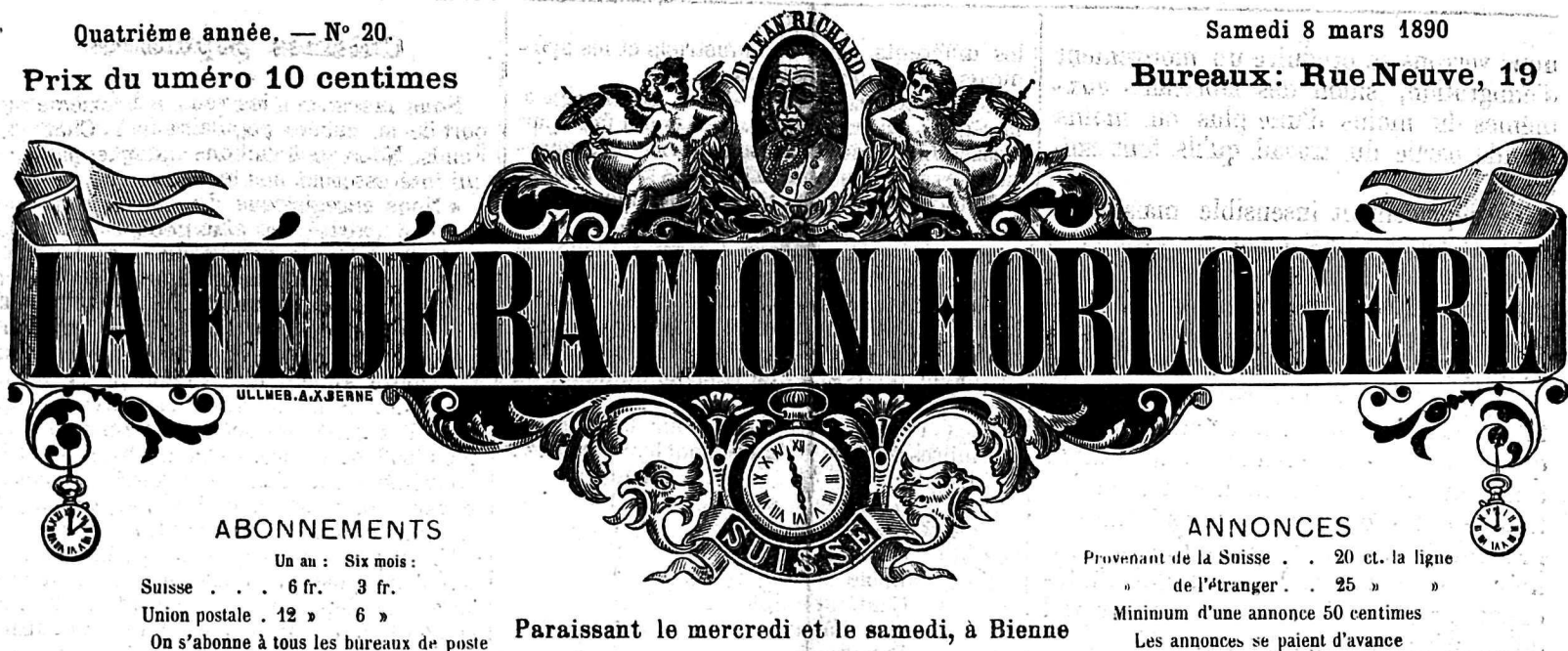
Les consulats suisses à l'étranger reçoivent le journal.

Quatrième année. — N° 20.

Samedi 8 mars 1890

Prix du numéro 10 centimes

Bureaux: Rue Neuve, 19



ULLMER, A. X. BERNE

ABONNEMENTS

Un an : Six mois :

Suisse . . . 6 fr. 3 fr.

Union postale . 12 » 6 »

On s'abonne à tous les bureaux de poste

Paraisant le mercredi et le samedi, à Bienne

ANNONCES

Provenant de la Suisse . . . 20 ct. la ligne

» de l'étranger . . . 25 » »

Minimum d'une annonce 50 centimes

Les annonces se paient d'avance

Organe de la Société intercantonale des industries du Jura, des Chambres de commerce, des Bureaux de contrôle et des Syndicats industriels

Fabricants et décorateurs. LES HAUSSES.

Nous avons publié, dans nos derniers numéros, une protestation d'un fabricant contre la dernière hausse que comporte le nouveau tarif des décorateurs de cuvettes, la réponse du Syndicat des chefs d'atelier décorateurs et une seconde lettre du fabricant. Le Syndicat des décorateurs envisageant que les explications qu'il a données sont suffisantes et d'un autre côté, le point de vue des fabricants qui produisent la montre bon marché ayant été présenté d'une façon assez complète par le *fabricant jurassien*, nous ne jugeons pas utile de publier une nouvelle lettre sur ce sujet.

Cette courte polémique ne change rien à l'état des choses, puisque nous nous trouvons en présence d'un cas semblable à tant d'autres que nous avons déjà signalés, de hausses imposées sans que l'assentiment ou simplement l'avis de ceux qui sont appelés à les supporter ait été demandé. Elle aura eu ceci de bon, de nous donner l'occasion de constater une fois de plus combien il est regrettable que, dans ces questions de tarifs qui sont pourtant d'une importance capitale, chaque partie de la fabrication horlogère parte en guerre pour son propre compte, sitôt qu'elle s'en croit la force, et sans se préoccuper le moins du monde de savoir si le prix de la montre suisse, augmenté de toutes ces hausses du prix de la main d'œuvre, pourra soutenir la concurrence étrangère sur les marchés d'exportation.

Nous ne voulons certes pas prétendre que les décorateurs de cuvettes n'avaient pas d'excellentes raisons de relever les prix de la cuvette ordinaire; il faudrait, pour se prononcer en connaissance de cause, avoir sous les yeux des statistiques

établissant le gain qu'ouvriers et patrons réalisaient sous le régime des prix anciens. Or ces données, que les chefs d'atelier décorateurs possèdent sans doute, n'ont pas été communiquées aux fabricants d'horlogerie; on leur a tout simplement dit: le prix des cuvettes, spécialement de la cuvette ordinaire, est trop bas; nous le relevons. Est-il surprenant que les fabricants d'horlogerie trouvent le procédé un peu sommaire?

Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'en prendre particulièrement aux décorateurs; en procédant comme ils l'ont fait, ils ont tout simplement suivi la voie qui leur était tracée par tous les syndicats qui ont, avant eux, modifié les tarifs dans le sens d'une hausse, et cela sous le prétexte que les fabricants d'horlogerie n'étant pas formés en syndicat, il n'y avait pas possibilité de discuter avec eux.

Mais aujourd'hui, ce syndicat est formé, il vient de conclure avec le syndicat des fabriques d'ébauches une entente, en vertu de laquelle toute question touchant aux rapports réciproques des deux associations seront examinées en commun; les autres groupements horlogers feraient preuve de correction et de raison en agissant de même.

Les fabricants d'horlogerie ont, il faut le dire, leur part de responsabilité dans ce système des hausses imposées, qui s'est peu à peu implanté parmi nous. Leurs timides et platoniques protestations n'étaient guère faites pour arrêter des gens bien décidés à marcher jusqu'au bout dans la voie du relèvement des prix et, à force de les voir céder, on a fini par s'imaginer qu'il y avait, sur leur dos, pas mal de laine à tondre.

Mais une chose est absolument acquise: c'est que la hausse du prix de revient de la montre suisse n'a pas été générale et

que certaines localités, et dans celles-ci certains établissements ont été tout particulièrement frappés — nous ne parlons pas de la hausse des ébauches, qui a été appliquée d'une façon uniforme et générale. — Quant au relèvement des prix de vente, on ne pouvait songer à le réaliser tant que des régions tout entières sortaient absolument indemmes de l'affaire. Aussi, sauf dans quelques cas particuliers, la hausse des prix de revient a été supportée par le fabricant sans aucune compensation; elle se traduit en fin de compte par une diminution de son bénéfice.

Il est donc grand temps que l'on fasse quelque chose pour endiguer cette force acquise par les associations horlogères, qui agissent un peu à tort et à travers, frappent au hasard et en aveugle partout où les adhérents sont en nombre et sans se préoccuper le moins du monde de la question de savoir si, en fin de compte, il n'est pas contraire à nos intérêts généraux de consacrer des inégalités de traitement d'une région à une autre, et même d'un fabricant à un autre, au point de vue des facilités et des procédés de fabrication.

Nous n'irons pas longtemps sans que certains symptômes significatifs se produisent. On ne peut s'attendre à ce que les fabricants des régions frappées par les hausses, puissent accepter de tenir bénévolement la chandelle pour leurs concurrents privilégiés des régions où le mouvement de hausse ne s'est pas produit. Placés dans des conditions d'infériorité au point de vue de la production, les nécessités de la concurrence les obligent à chercher, par tous les moyens en leur pouvoir, à ramener leurs prix de revient au niveau de ceux de leurs concurrents. Ce qu'ils ne peuvent réaliser sur place, ils le chercheront ailleurs et

nous verrons se produire un mouvement d'émigration, sinon des fabricants eux-mêmes du moins d'une plus ou moins grande partie du travail qu'ils font exécuter.

Ce déplacement insensible mais continu se fera naturellement au profit des localités qui sont restées en dehors du mouvement, et des ouvriers qui se sont tenus à l'écart des groupements professionnels.

La question est de savoir si l'augmentation des tarifs fournira aux ouvriers qui en ont bénéficié, une compensation à la diminution du travail, et si, en définitive, les ouvriers fédérés n'auront pas cultivé un fruit qui tombera tout mûr dans les mains de ceux qui s'attachent plutôt à l'abondance du travail qu'au prix auquel il est payé.

Société intercantonale des industries du Jura.

Procès-verbal de l'assemblée générale des délégués des sections, le 5 mars 1890 à 11 heures du matin, en l'Hôtel de Ville à Neuchâtel.

Présidence de M. Hipp : Etienne, président. Membres du bureau présents : MM. Numa Dubois, vice-président, James Perrenoud, secrétaire.

M. le conseiller d'Etat Boissonas de Genève assiste à la réunion.

M. le conseiller fédéral Numa Droz et MM. les conseillers d'Etat Comtesse, de Neuchâtel, de Steiger, de Berne, et Viqueraz, de Vaud, annoncent avoir dû renoncer à l'invitation qui leur a été adressée de prendre part à l'assemblée, en suite d'empêchements.

Le gouvernement du canton de Soleure est officiellement représenté par un délégué M. Schlœfli de Selzach.

Les sections suivantes de la Société Intercantonale sont représentées.

	Délégués.
Association des fabricants et marchands d'horlogerie, Genève	1
Société Industrielle et Commerciale, Ste-Croix	1
Commission du Commerce, Chaux-de-Fonds	2
Société d'Emulation Industrielle, Chaux-de-Fonds	1
Conseil du commerce, Locle	1
Association commerciale et Industrielle, Neuchâtel	2
Société des fabricants d'horlogerie, Bienne	2
Chambre de commerce et Société des fabricants d'horlogerie, St-Imier	1
Syndicat des fabriques de montres	1
» » patrons monteurs de boîtes argent	2
L'Association industrielle et commerciale de Genève se fait excuser.	

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté, puis il est passé à la discussion des objets à l'ordre du jour, soit :

1^o Discussion du projet de statuts révisés.

Le projet présenté par la commission et envoyé préalablement à toutes les sections est modifié aux articles 5, 9, 11, 12 et 14 puis adopté. Les nouveaux statuts seront adressés prochainement à toutes les sections.

2^o Nomination du comité central.

A teneur des statuts, le comité central doit être composé de 15 membres choisis dans

les différents centres industriels et les syndicats patronaux existants.

Il est décidé, pour cette fois, de déroger à la règle, qui exige la nomination à faire par l'assemblée générale, sur double présentation des sections et de laisser ces nominations au choix des sections ou gouvernements cantonaux desquels les régions dépendent, et au choix des syndicats pour la part qui leur est réservée.

De cette manière les intéressés seront priés, par lettre du secrétariat, d'opérer jusqu'au 15 mars courant les nominations prévues par ce mode de faire et de les communiquer au secrétariat.

Les régions désignées pour fournir les membres du comité central sont les suivantes :

	Membres.
Genève	2
Ste-Croix	1
Chaux-de-Fonds	2
Locle	1
Canton de Soleure	1
Neuchâtel	1
Bienne	1
St-Imier	1
Porrentruy	1
Total	11

La vallée du lac de Joux sera représentée au comité central par le membre pour Ste-Croix, le Val de Travers par le membre pour Neuchâtel et, en général, les régions par le membre du centre horloger le plus important qui est celui désigné nominativement.

Les syndicats ayant à fournir chacun un membre sont :

1. Le syndicat des patrons monteurs de boîtes argent.
2. Le syndicat des fabricants d'horlogerie.
3. » » fabriques de montres.
4. » » » d'ébauches.

soit 4 membres.

Soit au total 15 membres.

Deux sections et un syndicat seulement font séance tenante des propositions que l'assemblée ratifie en nommant membres du comité central :

Pour la région de St-Imier, M. E. Francillon à St-Imier, pour la région du Locle, M. Numa Dubois au Locle.

Le Syndicat des fabriques de montres ne désigne pas son représentant nominativement ; il se fera représenter chaque fois au comité central, dans lequel une place lui est réservée, par l'un de ses membres, à son choix.

3^o Discussion des réponses au questionnaire.

Ce point est envoyé au comité central. Les réponses sont déposées sur le bureau et seront transmises au dit comité, lorsqu'il sera constitué.

4^o Activité de la société et budget pour 1890. Renvoyé également au comité central, de même que le poste 5, sur lequel il fera étude et rapport.

Le Syndicat des fabricants d'horlogerie, est sur sa demande reçu à l'unanimité au nombre des sections de la société.

S'agissant de la répartition aux écoles d'horlogerie de la collection de montres et mouvements américains appartenant à la Société Intercantonale, M. Alexis Favre expert fédéral auprès des dites écoles veut bien se charger de présenter un projet d'utilisation des pièces de cette collection.

La question lui est donc remise et il s'en occupera, de concert avec son collègue M. Ch. E^lo Tissot, conseiller national.

La séance est levée à 2 heures.

Le secrétariat de la Société Intercantonale des industries du Jura :

James PERRENOUD.

Cuisines populaires.

Nous avons sous les yeux le deuxième rapport de la cuisine populaire de la Chaux-de-Fonds. Nous en détachons quelques passages qui intéresseront nos lecteurs.

« Nous enregistrons de nouveau une période d'activité des plus prospères dans les annales de notre institution. Les bénéfices réalisés pendant l'exercice écoulé dépassent de beaucoup notre attente, et le chiffre d'affaires a également progressé dans les mêmes proportions. Il a atteint le maximum depuis les douze années d'existence de la Cuisine populaire et nous avons la conviction que sans l'exiguité des locaux le résultat serait plus brillant encore. — Pour obvier à cet inconvénient qui, d'année en année s'accroît davantage, votre comité a songé à l'agrandissement de l'établissement. »

Le rapport entre ici dans quelques détails sur l'agrandissement des locaux, qui nécessitera une dépense assez considérable, mais que la bonne marche de l'établissement permettra de supporter sans qu'il soit fait un nouvel appel de fonds aux actionnaires.

Le nombre des jetons vendus pendant toute l'année a été de 724,962; celui des jetons donnés gratuitement de 12,750, ce qui fait une moyenne par jour de 2021.

Le rapport financier indique comme suit la situation de l'établissement :

ACTIF	
Caisse, espèces	fr. 12,320 80
Marchandises générales	» 27,365 —
Pury & C ^{ie}	» 13,361 10
Matériel	» 1 —
	fr. 53,047 90
PASSIF	
Compte d'actions	fr. 6,635 —
Créanciers divers	» 611 60
Compte de construction	» 20,000 —
Compte de réserve	» 13,000 —
Profits et pertes	» 12,801 30
	fr. 53,047 90

La totalité des recettes du 1^{er} janvier au 31 décembre 1889 se monte à fr. 137,909 57; moyenne par jour fr. 377 83.

Il a été acheté dans la même période pour fr. 137,092 57 de marchandises diverses, qui ont produit — déduction faite des marchandises en stock un bénéfice brut de

	fr. 23,637 99
A ajouter :	
Répartition de la Boucherie sociale	» 596 —
Intérêts	» 1,351 76
Solde de Profits et Pertes de l'exercice précédent	» 7,230 45
Total des bénéfices disponibles	fr. 32,816 20

Telle est, en résumé, la situation d'une entreprise qui rend, à la population ouvrière de la grande cité montagnarde l'incontestable service de lui procurer à des prix abordables, des aliments sains et de première qualité.

NOUVELLES DIVERSES

Contrôle de Besançon. — On lit dans le *National suisse* :

Nous avons reproduit sous ce titre dans notre numéro du 26 février, une communication annonçant la saisie de 8 kil. de boîtes d'or à bords plats fourrés, fabriquées par la Société générale de Besançon.

L'impartialité nous fait un devoir de publier la lettre suivante, que nous trouvons dans le *Petit Comtois* du 4 mars, mais que

nous n'avons pas reçue au moment où nous écrivons ces lignes.

A Monsieur le rédacteur du *National suisse*,
« Monsieur,

« Nous lisons, dans le *National suisse* du 27 février, un entrefilet sous la rubrique « Contrôle de Besançon », où il est dit et affirmé que près de 8 kilogr. de boîtes or de la Société générale des monteurs de Besançon, sont saisis au bureau de garantie de cette ville, pour le motif que les bords plats sont fourrés.

« Ces affirmations sont absolument inexactes ; la Société a bien en effet un différend avec l'essayeur de la garantie de Besançon, mais il n'y a ni saisie de boîtes ni fourré, il y a simplement désaccord sur le régime d'essai à appliquer aux fonds, cuvettes et lunettes.

« Ces objets étant assimilés au régime d'essai des bijoux massifs, l'essayeur prétend qu'ils doivent être fondus avec leurs soudures et donner à l'essai 747 millièmes sans aucune tolérance de soudures ; la Société générale, s'appuyant sur l'usage immémorial sur la loi de la manière d'essayer des autres bureaux de garantie français, ne veut pas reconnaître ce mode d'essai comme légal et pratique, car il nécessite la surélévation de titres des pleins, l'augmentation du titre de l'or qui a été porté de fr. 3. 05 à fr. 3. 12 le gramme ; c'est donc dans le but de faire cesser cet état de choses que la dite société a intenté un procès à M. l'essayeur « et non elle qui est attaquée ».

« Dans l'espoir que vous voudrez bien faire paraître cette lettre dans votre plus prochain numéro, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre parfaite considération. »

Caisse d'épargne postale. — Le Conseil fédéral a pris les décisions suivantes au sujet des caisses d'épargne postales.

Le Département des finances est invité à présenter au Conseil fédéral un rapport sur la question de savoir si l'on doit entrer en matière sur la création d'une caisse d'épargne postale fédérale et, en cas affirmatif, de quelle manière cette institution devrait être organisée.

Le Département des postes est chargé d'examiner si les taxes postales doivent être réduites dans les relations avec les caisses d'épargne, et, de plus, si l'on doit introduire encore d'autres facilités dans ces relations.

Fortune fédérale. — La fortune de la Confédération, qui, en cas de besoin, se trouverait immédiatement liquide, se monte à 58,770,000 francs. Cette somme comprend, à la vérité, l'emprunt de 25,000,000 de francs voté récemment pour les besoins de l'administration militaire. La plus grande partie consiste en dépôts de banque, valeurs et 9,000,000 en or.

Avec ces sommes, on pourrait payer toutes les dettes de la Confédération, mais d'un autre côté, si une guerre venait à éclater, elles seraient loin d'être suffisantes. Aussi le Conseil fédéral désire-t-il continuer à augmenter le fonds de réserve autant et aussi longtemps que les budgets le permettront, car si nous avons été épargnés jusqu'ici, nul ne peut savoir ce que nous réserve l'avenir.

Trésor de guerre fédéral. — L'assemblée fédérale avait décidé, sur la proposition de M. Cramer-Frey, conseiller national, de constituer peu à peu dans la caisse fédérale un fonds de réserve de 10 millions en or, afin que la Confédération pût parer aux premiers

besoins d'une mobilisation éventuelle. Le chef du département des finances a pris des mesures pour que les paiements n'eussent plus lieu en or et, comme trois millions étaient devenus disponibles dans ce but, il se trouve aujourd'hui dans les souterrains de la caisse fédérale, environ 10 millions en or prêts pour toutes les éventualités. Ce trésor de guerre n'est pas comparable au trésor allemand qui se trouve dans la forteresse de Spandau, mais il doit suffire aux premiers besoins.

Liste des marchands horlogers actuellement à la Chaux-de-Fonds à l'hôtel de la Fleur-de-Lis : Liste dressée jeudi 6 mars 1890, à 5 heures du soir : MM. Strauss, New-York. — Van Lier, de la maison Elias, Amsterdam. — Lehmann, Besançon.

COTE DE L'ARGENT

du 5 mars 1890

USINE COURVOISIER à Bienne.

L'argent 800 laminé et fil à fr. 134. 10 le kilo			
id. 805 id. id.	„	134. 90	id.
id. 875 id. id.	„	146. 50	id.
id. 900 id. id.	„	150. 60	id.
id. 935 id. id.	„	156. 20	id.
Argent fin grenailles	„	166. 30	id.
Soudure tendre, extra tendre et forte	„	115. —	id.

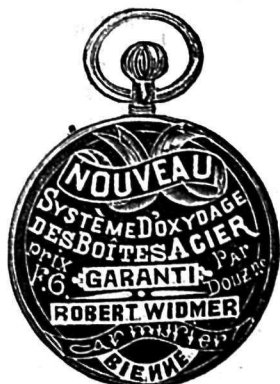
Prière d'adresser les communications à la Rédaction de la FÉDÉRATION HORLOGÈRE SUISSE, à Bienne.

Le rédacteur responsable : Fritz HUGUENIN.

POUR RHABILLEURS

On cherche pour une maison au Mexique, un horloger de toute moralité et capacité, ayant travaillé déjà quelques années à réhabiliter des montres de tous genres y compris les répétitions. On désireait des certificats de capacité. Bon gage est assuré et éventuellement les frais pour le voyage au Mexique seraient payés. 985
S'adresser au bureau du journal.

FABRIQUE D'HORLOGERIE
Remontoir «Rigi» à «support automatique» breveté.
CONSTANT SCHEIMBET
Fabrique à Bienne, Rue Neuve, 66 a. Maison à Paris, Rue de Chabrol, 67.
Commission — Exportation
Achat et Vente.
Spécialité de genres pour l'exportation et la France
ON DEMANDE
un fabricant pour la pièce métal 18 lignes à clef; paiement comptant. Adresser les offres soit à Bienne, soit à Paris 965



GRAND MAGASIN D'HORLOGERIE

Victor DONZELOT, Porrentruy (Suisse)

Est toujours abondamment pourvu de marchandises fraîches des meilleures provenances pour toutes les parties d'horlogerie.

Spécialité de Fournitures pour Etablissage et Plantages d'échappement.

vendues à la garantie et à prix extrêmement bas, tels que : Assortiments cylindres et roues. — Assortiments nickel pour boîtes. — Aiguilles heures et minutes et à seconde en tous genres, Orientales et Louis XV. — Balanciers nickel et dardène. — Pierres grenats et rubis. — Plaques serties, laiton et nickel. — Contre-pivots. — Ressorts de barillets. — Tenons — Chevillots. — Ecuelles. — Vis en tous genres, etc., etc.

Tours, Roues et Outils pour Pierristes.

Diamant, Perçages grenat et rubis.

Tours à pivoter, à équarrir, à goupiller, à tourner, à tarauder, pour emboîteurs, polisseuses, finisseuses, etc. — Burins fixes. Machines à arrondir. — Machines à percer. — Machines aux chapeaux et aux cuvettes. — Machines à régler des meilleures fabriques. — Etaux, Tours et Rinces, etc., pour monteurs de boîtes et cuvettes.

Fourneaux à vent pour monteurs de boîtes. — Fournaises pour émailleurs. — Creusets, Mouffes et Plateaux. — Emaux divers, prix de fabrique. — Plateformes, Compas, Plaques, Pinceaux, Pieds et tous les accessoires pour émailleurs.

Fournitures spéciales pour doreurs et nickelleurs
Poudre d'argent, crème tartre, brosses, cyanure, Panama, gratte-bois, papier à filtrer, papier soie, etc., acides divers.

Métaux pour boîtes et cuvettes.

Planches, rondelles, fil, bandes, carrures, lunettes. — Dépôt de fonds frappés pour boîtes, grand choix de dessins. Soudure nickel spéciale pour boîtes de métal.

Lampes et quinquets laiton pour horlogers. — Régulateurs, pendules, cartels et réveils et tous genres.

Ayant dans toutes les branches des ateliers importants travaillant uniquement pour moi depuis de longues années et n'ayant pas de frais de voyageurs ou de représentants, il m'est possible d'offrir à mes clients une marchandise régulière, soignée, toujours la même, à la garantie et à prix exceptionnellement avantageux. 869

DIAMANT BLANC

pour pierristes 982

ALBERT BENOIT

42, Rue François-Millet, Paris

A vendre au Locle un bâtiment de fabrication d'horlogerie avec transmissions posées et machine à vapeur de la force de 4 chevaux.

S'adresser au bureau de la Fédération. 968

POUR MONTEURS DE BOÎTES

On offre à vendre, une 980

bonne machine à fraiser

outes les formes de boîtes, facettes et autres genres variés. Conditions avantageuses. S'adresser au bureau qui indiquera l'adresse.

CHEMISERIE MEIER

REIDEN (Lucerne)

expédie franco contre remboursement, chemises en couleurs, dès 2 fr. sans col, et 2 fr. 20 avec col ; chemises blanches, dès 1 fr. 80 sans col, et 2 fr. 50 avec col. 883

Prix-courants, catalogues pour chemises fines, franco et gratis.

USINE GENEVOISE DE DÉGROSSISSAGE D'OR, GENÈVE

Représentants exclusifs en Suisse de la **Berndorfer Metallwaaren-Fabrik** (Scholler & Cie),
de Vienne, pour la vente des alliages de

NICKEL ET CHRYSOCALÉ

destinés aux fabriques d'horlogerie, de boîtes de montres, de bijouterie, etc.

DÉGROSSISSAGES EN CARRURES, LUNETTES, CISELÉ

Découpages en platines, rondelles et cercles

984

FABRIQUE D'ÉBAUCHES ET FINISSAGES

FLURY FRÈRES

BIENNE (Suisse)

Pièces à clef de 14 à 20 lig.

Calibre Vacheron et $\frac{3}{4}$ plat.

FINISSAGES GENRES ANGLAIS, GENRES AMÉRICAINS

Qualité soignée avec pignons de Savoie

REMONTOIRS AU PENDANT

Système couvre-rochet, à vue et à bascule

Pièces en laiton et nickel de 10 à 20 lignes

NOUVEAU SYSTÈME DE MISE A L'HEURE

par la tige en poussant ou tirant. — Pat. N° 1285/86

FABRIQUE DE PLUMES MÉTALLIQUES

FLURY FRÈRES

BIENNE (Suisse)

948

FABRIQUE D'HORLOGÈRIE

en tous genres

Spécialité de montres remontoirs pour dames

de 10 à 13 lignes

VUILLIOMENET-REINHARDT

BIENNE (Suisse)

MAX THUM & C^{ie}

MÉCANICIENS-CONSTRUCTEURS

GENÈVE

Machines de précision à l'usage de l'Horlogerie et de la Bijouterie: Balanciers.
— Blocs à cylindre. — Matrices et poinçons. — Perceuses. — Taraudeuses.
— Planeuses. — Tours divers, automatiques ou non automatiques. — Fraisces.
— Machines à tailler, automatiques et autres, etc.

INSTALLATION COMPLÈTE D'USINES POUR LA FABRICATION
MÉCANIQUE, d'après les derniers perfectionnements.

Outillages divers pour la petite et la moyenne mécanique. — Tour
d'amateurs.

La maison reçoit les offres de MM. les Inventeurs pour l'exploitation de leurs brevets.

Fabrique de balanciers compensés et façon compensés en tous genres

GEORGES ROULET

PONTS-MARTEL (Suisse)

967

Ouvrage fidèle et garanti soigné, bon courant.

Tous mes balanciers soignés et ordinaires sont garantis pour couper



A WALLER, CHAUX-DE-FONDS

Marque déposée

+ Brevet N° 1712

FABRICATION D'HORLOGERIE

Spécialité de montres à quantième en tous genres

Montres garanties sous tous rapports

QUANTIÈME PERFECTIONNÉ 976

Fabriqués dans les meilleures conditions

SANDOZ, MEYLAN & C^{ie}

CHAUX-DE-FONDS

FABRICATION DE BIJOUTERIE

AUG. WEBER

BIENNE

971

Spécialité de bracelets montres
or, argent et acier oxydé

Usine pour le traitement des matières or, argent et platine

H. CARREL

ESSAYEUR-JURÉ

DIPLOME FÉDÉRAL

ACHAT

VENTE

Rue de Nidau — BIENNE — Rue Neuve

Pulvérisation de cendres et fontes à prix réduits

Creusets de tous pays — Charbons — Coke de St-Etienne

GROS ET DÉTAIL

930